



CDEN du 11 octobre 2022

Monsieur le Préfet,
Madame la vice-Présidente du Conseil
départemental,
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et messieurs les membres du
CDEN

La rentrée scolaire 2022 s'est opérée dans un contexte sanitaire légèrement plus apaisé que les deux précédentes, mais notre système éducatif a été durablement affaibli par la pandémie COVID, par 5 ans de mise en tension de l'ensemble du système et d'une rupture de confiance entre les personnels et leur ancien ministre.

Cette confiance a été ébranlée par une méthode de management et de communication ministérielle qui mettait tous les niveaux du système en porte-à-faux avec l'opinion publique. La nomination d'un nouveau ministre de l'Éducation nationale annonçait un style différent et un changement de méthode. Notre fédération restera attentive au caractère durable de ce changement de ton.

Dans un contexte global anxigène et incertain, la société attend beaucoup de l'Éducation. Mais comment être à la hauteur de la transition numérique de la transition écologique et environnementale, quand l'attractivité des métiers de l'éducation est en question ?

La revalorisation des métiers de l'éducation est annoncée régulièrement mais la France reste mal classée dans les comparaisons internationales qui traitent entre-autres des rémunérations.

Comment alors attirer les meilleurs étudiants vers la formation d'enseignants et de personnels éducatifs dont la responsabilité sera cruciale pour assurer ces transitions ?

Sans volonté politique forte, voire, sans courage et sans moyens à la hauteur des besoins, comment faire avancer la mixité sociale et une inclusion de qualité sans souffrance, au sein de notre système éducatif ? Notre fédération invite fortement le nouveau ministre à avancer sur ces chantiers essentiels pour notre École.

La question de l'attractivité doit être appréhendée globalement et intégrer la nécessité d'une revalorisation importante de tous les métiers de l'Éducation ainsi que la qualité de vie au travail, la formation et le développement professionnel pour redonner du sens à nos métiers. Il faut nous en donner les moyens et créer l'envie ; l'envie de travailler dans les métiers de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture, l'envie de participer à un projet commun pour réduire les inégalités scolaires et sociales et pour construire un avenir meilleur prenant en compte les enjeux des dérèglements climatiques et politiques.

Sans attendre, et constater la pénurie d'enseignants à la rentrée, c'est ce sujet de l'attractivité de nos métiers que l'UNSA Éducation a voulu mettre en avant, le 25 mai, lors de sa première rencontre avec le nouveau ministre de l'Éducation Nationale. Face à la crise du

recrutement, il est nécessaire d'actionner tous les leviers pour apporter des réponses dans l'urgence. Un choc d'attractivité est nécessaire. La France doit suivre l'exemple de nombreux pays qui ont misé sur les personnels éducatifs pour assurer la qualité de leur système éducatif de la maternelle à l'université, avec succès : conditions de travail, logement, formation de pointe, rémunération attractive, moyens suffisants, confiance envers les personnels, notamment en matière de management et d'évaluation.

En tant qu'employeurs, les différents ministères de nos champs de syndicalisation (éducation, Enseignement Supérieur et de la Recherche, jeunesse et sports, agriculture, culture), doivent aussi mieux prendre en considération la question des bas salaires et la précarité des personnels contractuels dont la part a fortement augmenté.

Nous devons répondre à des enjeux démocratiques, écologiques, sociaux majeurs. Les questions d'égalité, de mixité sociale et scolaire sont centrales. Les politiques de jeunesse, d'éducation et de recherche doivent être au cœur des solutions pour l'avenir. C'est pour cela que l'UNSA Éducation veut des personnels reconnus et respectés.

L'UNSA Éducation demande à ce qu'on prenne le temps d'écouter les personnels et leurs représentants pour construire des réponses durables pour notre système éducatif.

L'UNSA Éducation demande aussi que les instances paritaires départementales et académiques retrouvent toutes leurs compétences, avancement, mutation, mouvement, carrière, formation, temps partiel etc pour un accompagnement de l'ensemble des personnels en collaboration avec les services de la DSDEN dans l'équité et la transparence. Depuis la loi de transformation de la fonction publique, le dialogue social s'est fortement dégradé à tout niveau et les réponses individuelles apportées aux collègues ne sont pas satisfaisantes.

Ecole inclusive ou société inclusive ?

L'aide humaine ne peut suffire à mieux réussir l'éducation inclusive

En application de la loi du 11 février 2005, la scolarisation des élèves en situation de handicap est une mission collective et une obligation nationale. La mise en accessibilité du système éducatif ne peut être que plurielle. L'aide humaine en est une facette. Elle ne peut suffire à mieux réussir l'éducation inclusive, quand bien même les effectifs d'AESH grandissent chaque année. Les besoins sont tels qu'il est urgent de poser une véritable analyse avec les parties prenantes : ARS, Ministère de l'Éducation Nationale.

Tous les enfants sont accueillis dans les écoles et les établissements à toutes les étapes de leur parcours scolaire, qu'elles se déroulent dans les classes ordinaires, les structures adaptées, les dispositifs spécialisés de l'Éducation nationale ou au sein des établissements médico-sociaux. La progression indéniable au cours des cinq dernières années du nombre d'enfants porteurs de handicaps inclus à l'école a entraîné une constante augmentation de personnels accompagnants (AESH). Ces accompagnants étaient 125 000, en 2021 (81000 en 2017 soit 35% de plus), pour 400 000 enfants scolarisés en situation de handicap (325 000 en 2017, +15%). Et pourtant, malgré une revalorisation récente de leurs grilles de salaires, ce sont toujours des métiers difficiles, peu reconnus et valorisés, peu formés, très peu payés et

soumis à obligation de temps partiel. Ce qui explique les difficultés pour trouver des candidat.es pour occuper les postes créés.

Les compensations nécessaires pour répondre aux besoins éducatifs particuliers sont multiples. L'État doit garantir le droit à compensation et permettre la mise en œuvre rapide des décisions de la commission des droits et de l'autonomie (CDA) par l'attribution des moyens financiers, matériels et humains nécessaires (pédagogiques, éducatifs, thérapeutiques, rééducatifs, aides techniques et humaines et d'accompagnement) et assurer l'équité de traitement sur l'ensemble du territoire. Ce n'est pas le cas actuellement. Une réponse a été apportée de manière structurelle face à la forte hausse de besoins à compenser : la création du PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé). Aujourd'hui, généralisés sur tous les territoires, il manque d'un cadrage national pour leurs fonctionnements ainsi que, malheureusement, de personnels dédiés et rémunérés en conséquence. Les PIAL ne font que tenter de gérer une situation de pénurie d'accompagnants, dégradant ainsi les conditions de travail des personnels et n'apportant pas aux enfants la compensation à hauteur de la notification. Les PIAL n'ont donc rien résolu des difficultés inhérentes à la mise en œuvre massive du principe d'inclusion à l'école. Les situations de souffrance réelle qu'elle génère touchent à la fois, les enfants, les familles et les professionnels de l'éducation.

Tout enfant qui révèle des besoins éducatifs particuliers ou tout enfant perturbateur, ne relève pas d'une aide humaine en plus de son enseignant dans la classe. Or, le nombre de demandes de notification auprès des MDPH est en constante hausse. Le système génère ses propres dérives. Car le manque de personnels complémentaires de l'enseignement est criant, et a des conséquences désastreuses.

C'est l'école maternelle qui en premier lieu, accueille tous les enfants à besoins éducatifs particuliers ou perturbateurs pour lesquels aucun diagnostic n'a encore été posé. Les visites médicales et les dépistages par les médecins scolaires et les infirmières sont des moments importants de l'évaluation des besoins d'accompagnement. L'Éducation nationale doit veiller à la présence de ces personnels indispensables et en nombre suffisant pour accompagner les équipes. Il en est de même pour les personnels de RASED (réseau d'aides composés d'enseignant.es spécialisé.es et de Psy-EN).

L'UNSA Éducation agit auprès du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse pour faire prendre conscience de tous les obstacles auxquels se heurtent les professionnels de l'éducation dans la mise en œuvre du principe d'inclusion. Ce sujet doit passer en haut de la pile ! La question est d'une grande complexité, elle ne peut se satisfaire de réponses chiffrées. L'éducation inclusive doit se **réussir en quantité et en qualité**, cela passe par le partage des responsabilités, du secteur médico-social et de l'École. Il est nécessaire de consolider et généraliser la formation des personnels, en collectifs inter-métiers pour partager les préoccupations de chacun dans ses missions. **L'éducation inclusive ce n'est pas seulement une présence à l'école, mais elle doit conjuguer**

présence, participation, et réussite pour viser une insertion dans la société lorsque les enfants concernés sortiront du système scolaire.

Guerre en Ukraine, épidémies, inflation, urgence climatique, sobriété énergétique, tous ces sujets nous angoissent mais aussi nous interrogent.

Conditions de travail, bien être au travail, réussite scolaire, ce CDEN doit s'emparer de toutes ces questions fondamentales et travailler l'accueil dans nos écoles et dans nos établissements et pour garantir un avenir à nos jeunes.

L'urgence climatique est là, nous ne pouvons plus reculer ou reporter ces questions environnementales au lendemain.

A l'approche de l'hiver chacun et chacune se posent individuellement la question de savoir s'il pourra se chauffer ou payer ses factures. Qu'en sera-t-il de nos écoles et établissements, de nos infrastructures ? Pourrons-nous cet hiver garantir les 19 degrés partout dans nos écoles et établissements préconisés par le chef d'état ? Le travail à mener est colossal et les communes ou le département ne pourront y faire face seuls. Des orientations politiques sont à prendre et une réflexion pluriannuelle d'une offre éducative de qualité sur notre département doit être collectivement engagée.

« En France, ce qui protège nos libertés, c'est la laïcité. Par elle, aucune religion n'est au-dessus des lois.

La laïcité est tout simplement le droit de chacun d'entre nous de croire ou de ne pas croire. Grâce à elle, vous pouvez choisir votre religion ou en changer, vous pouvez aussi décider de n'en avoir aucune, si vous en avez envie. Vous êtes libres. Ni l'État, ni aucun adulte, ni aucun élève ne peut vous imposer une croyance. Ce choix appartient à chacun d'entre vous. C'est pour cela que les professeurs ne vous diront jamais s'ils ont une religion ou pas. C'est aussi pour cela que vous n'avez pas le droit de porter des signes religieux ostensibles. En les interdisant, notre École vous protège de toute pression et de toute contrainte. »

Ce texte sera présenté aux élèves du premier et du second degré à l'occasion de la commémoration du deuxième anniversaire de la mort de Samuel Paty professeur d'histoire géo, assassiné le 16 octobre 2020 en sortant de son collège de Conflans Ste Honorine.

Le devoir de mémoire est crucial pour toutes les victimes des guerres ou du terrorisme. Nous devons faire preuve d'exemplarité en la matière. C'est pourquoi l'UNSA Education demande qu'en plus de ces commémorations annuelles, notre département se dote lui aussi d'un lieu pour honorer la mémoire de Samuel Paty. Bien malgré lui, ce martyr de l'école de la République est devenu le défenseur de nos libertés acquises, fondement de notre école républicaine et laïque ou chacun peut apprendre avec l'autre dans le respect mutuel.